



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Banque de France

Question écrite n° 51030

## Texte de la question

M. Georges Sarre attire de nouveau l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur le projet de restructuration du réseau des succursales de la Banque de France. Le sous-gouverneur et le gouverneur de la Banque de France indiquent qu'il sera mis fin à l'activité d'un certain nombre de caisses institutionnelles, celles dont les opérations sont réduites. Parallèlement, il est envisagé de fermer les succursales de Malherbes et Bastille pour ne conserver plus que deux succursales dans la capitale. Dans ce contexte de restructuration annoncée, que deviendront les services prudentiels des entreprises et des collectivités locales, ceux de surveillance des billets de banque et de leur fabrication dans la mesure où des études montrent que l'euro risque de coûter des centaines d'emplois ? Au regard des articles 28 et 29 de la loi pour l'aménagement et le développement du territoire, toute reorganisation ou suppression d'un service aux usagers par un organisme public placé sous la tutelle de l'État et chargé d'un service public, doit être soumise à une procédure spéciale et à la consultation d'une commission départementale, sur le schéma départemental d'organisation et d'amélioration des services publics. La Banque de France ne peut se soustraire à l'application de l'article 29. Il conteste donc sur le fond la conception du rôle de la Banque de France que révèlent ces projets de restructuration et demande sur la forme à M. le ministre de l'économie et des finances de veiller à ce que le gouverneur de la Banque de France ne passe pas outre les principes d'aménagement du territoire inscrits dans la loi.

## Données clés

**Auteur :** [M. Sarre Georges](#)

**Circonscription :** - RL

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 51030

**Rubrique :** Banques et établissements financiers

**Ministère interrogé :** économie et finances

**Ministère attributaire :** économie et finances

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 avril 1997, page 1983